

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-218 du 12 Juillet 1994

Portant nominations au Ministère de
la Jeunesse et des Sports

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU Le Décret N° 91-307 du 31 Décembre 1991 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Juin 1994 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les Nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Cyriaque FATON
- Conseiller Technique : Monsieur Bio TICRI
- Directeur National : Monsieur César Michel Placide DAGDA.
des Sports

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Juillet 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la
Défense Nationale,

Désiré VIEYRA

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Alassane TIGRI

Alassane TIGRI.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MJS-MF 8 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSD 4 DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB -
DCCT INSAE 3 BCP CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-